

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 24 mars 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 17 mars 2016

Publié le 25 mars 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 14

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	M. Patrick ORSOLA
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. François NOWOTNY
M. Thierry FALCONNET	Mme Hélène ROY	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Patrick CHAPUIS	M. Georges MAGLICA	Mme Florence LUCISANO
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Chantal TROUWBORST	M. Jean DUBUET
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Catherine HERVIEU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Céline TONOT
M. José ALMEIDA	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-François DODET	M. Jean-Yves PIAN	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Colette POPARD	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. Michel JULIEN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Dominique SARTOR
M. Didier MARTIN	M. François HELIE	Mme Lydie CHAMPION
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	M. Damien THIEULEUX
M. Michel ROTGER	M. Emmanuel BICHOT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Hervé BRUYERE	M. Gilbert MENUT
M. André GERVAIS	Mme Sandrine RICHARD	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Benoît BORDAT	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Cyril GAUCHER
M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND	M. Adrien GUENE.

### *Membres absents :*

M. Gaston FOUCHERES	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Louise BORSATO-MARIN pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET.

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE**

**SATT Grand Est - Welience Agro-Environnement - Gestion des serres du Technopôle Agro-Environnement "AgrOnov" à Bretenière - Demande de subvention**

Par délibération en date du 25 mars 2010, le Conseil de Communauté a décidé de confier à Welience Agro-Environnement, plate-forme de transfert de technologies spécialisée dans le domaine de l'Agro-Environnement de la SATT Grand Est (Société d'Accélération de Transfert de Technologie), la gestion des serres d'expérimentation situées sur le site du Technopôle Agro-Environnement AgrOnov de Bretenière.

En effet, dans l'attente de la livraison des travaux de réhabilitation du site comprenant notamment la construction de nouvelles serres, une période de transition s'était ouverte pendant laquelle des conditions satisfaisantes d'hébergement ont dû être conservées pour permettre à la fois de maintenir les entreprises et organismes déjà présents et de garder le site suffisamment attractif pour en attirer d'autres. Dans ce contexte, le maintien de l'accès aux serres d'expérimentation existantes a été primordial, et notamment le travail spécifique de mutualisation de celles-ci au profit des entreprises du site.

Aujourd'hui, les travaux de réhabilitation du site sont terminés avec notamment la livraison fin 2015 des nouvelles serres d'expérimentation d'une superficie de 250 m<sup>2</sup> qui viennent s'ajouter aux serres existantes d'une superficie de près de 1.000 m<sup>2</sup>.

Malgré la mise en oeuvre de ces nouvelles serres, Welience Agro-Environnement n'est pas assurée d'atteindre dès la première année l'équilibre d'exploitation. En effet, malgré la compétence de son technicien-serriste, elle craint que la capacité des nouvelles serres ne suffise pas et qu'elle soit obligée d'utiliser encore une partie des serres existantes avec pour conséquence que l'économie d'énergie obtenue ne soit pas suffisante à équilibrer l'exploitation.

Par conséquent, Welience Agro-Environnement sollicite du Grand Dijon la poursuite pour une année supplémentaire de son accompagnement financier au titre de sa prise en charge de la gestion mutualisée des serres, étant entendu que l'objectif reste que le coût de fonctionnement de l'équipement parvienne à terme être couvert par la contribution des utilisateurs (cf annexe: rapport d'activités 2015).

Sur la base d'un budget prévisionnel arrêté à 95.480 € (cf annexe : budget de l'action), le Grand Dijon est donc sollicité par courrier du 29 février 2016 pour apporter une aide d'équilibre de 20.000 €.

Compte-tenu de son rôle dans l'accompagnement des jeunes entreprises présentes sur agrOnov, Welience Agro-Environnement est l'un des atouts essentiels pour attirer des entreprises sur ce site dédié à l'expérimentation et à l'innovation dans le domaine de l'agriculture durable. Il est donc proposé de participer au financement de cette prestation à hauteur de 20.000 € pour l'année 2016, étant entendu que cette subvention pourrait être réduite si le budget final de la gestion mutualisée des serres s'avérait inférieur aux dépenses prévisionnelles.

Le versement de cette subvention sera effectué en deux fois :

- 75% soit un montant de 15 000 € dès notification de la présente délibération ;
- 25% soit un montant de 5 000 € sur présentation du bilan financier définitif de l'opération. En cas d'excédent dégagé par Welience Agro-Environnement au titre de la gestion des serres le solde de la subvention sera diminué à hauteur de cet excédent.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'attribuer** une subvention à SATT Grand Est, d'un montant de 20.000 €, au titre de la prise en charge des serres du Technopôle Agro - Environnement de Bretenière par son département « Welience Agro - Environnement » ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 77  
          CONTRE : 0

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 14 PROCURATIONS*